

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - PLUi

DE NOUVELLES ATTENTES

ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

En 2022, le Grand Périgueux compte 47 650 emplois, soit +1570 par rapport à 2018.

La stratégie économique et commerciale vise à **redynamiser les centres-villes et centres-bourgs** tout en :

- Soutenant l'économie productive locale (artisanale, industrielle, agricole),
- Valorisant l'innovation et l'économie circulaire,
- Adaptant les zones d'activités économiques et commerciales.



En 2024, le Grand Périgueux est :

- **1^{ère} destination touristique de Dordogne** en termes de nuitées,
- 2^e destination en termes de retombées économiques (derrière Sarlat Périgord Noir).

La stratégie touristique a pour objectif de développer le «**slow tourisme**», en valorisant la qualité du territoire sur les 4 saisons, et en constituant une destination de « tourisme pour tous ».

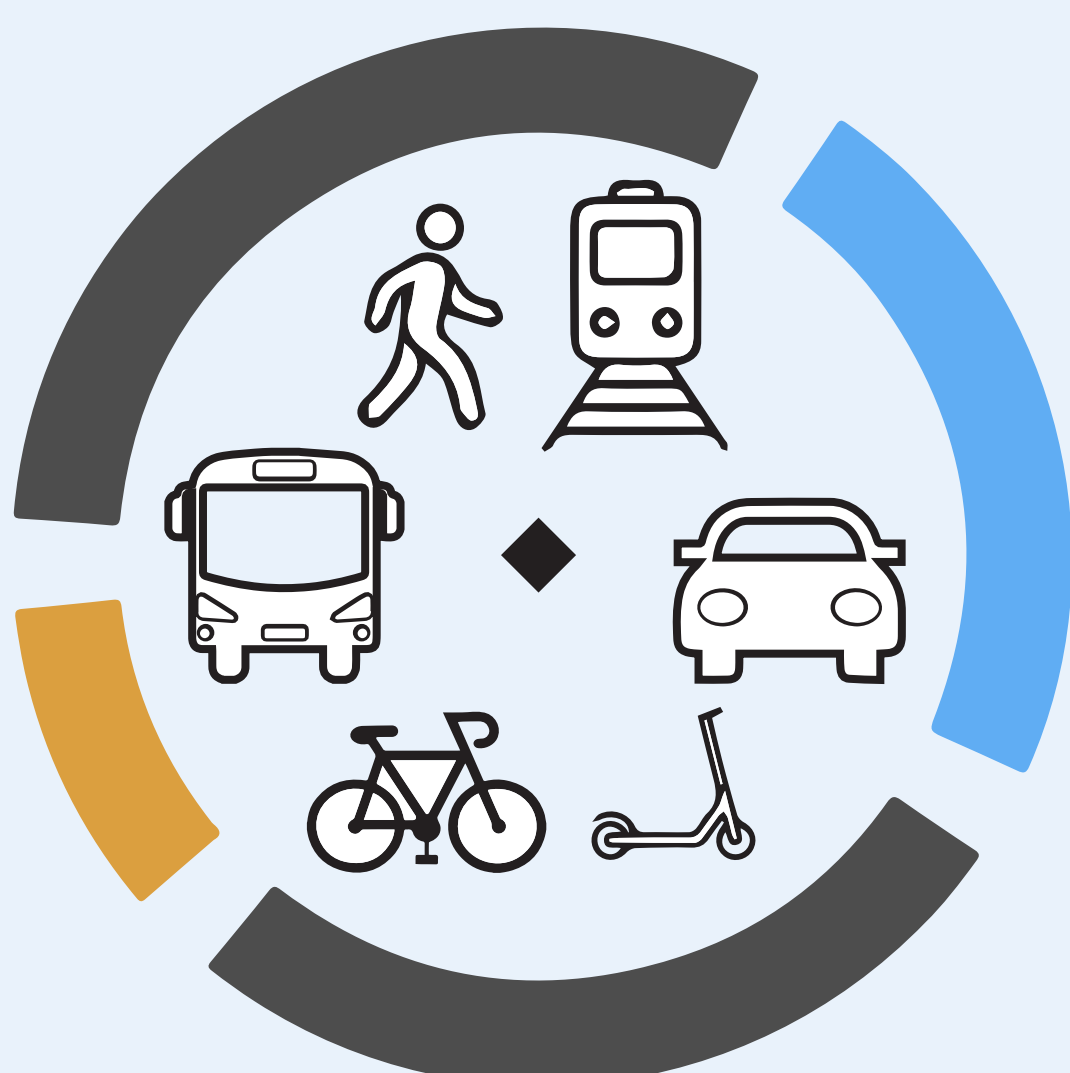
DÉVELOPPER UNE MOBILITÉ POUR TOUS

Les avancées du réseau de transports collectifs ont été importantes :

- Restructuration du réseau Péribus,
- Développement de la navette ferroviaire entre Mussidan et Niversac,
- Création de pôles intermodaux (P+R), ...

Des potentialités restent encore à exploiter notamment par le **développement de l'intermodalité** :

- Améliorer le parcours usager (plus simple et plus confortable),
- Développer de nouveaux pôles d'échanges secondaires,
- Renforcer les cheminements,
- Développer de nouvelles formes de mobilités partagées (gares, franchissement de l'Isle, ...).



De nouvelles attentes doivent être prises en compte au regard des enjeux de **précarité énergétique et de l'augmentation des coûts de mobilité**.

Des réponses doivent être apportées aux territoires peu desservis et aux publics les plus vulnérables.

Enfin, une **stratégie de stationnement** globale et cohérente avec les objectifs de mobilité doit être déployée (favoriser le report modal, réduire le trafic routier, pacifier les espaces).

ADAPTER LE PLUi AUX ORIENTATIONS DU SCOT

Le SCoT du Pays de l'Isle en Périgord a défini des typologies urbaines qui sont précisées à l'échelle du Grand Périgueux (carte ci-contre).

Ces différentes typologies urbaines vont donner **des droits - à construire notamment -** mais portent aussi **des exigences sur les conditions d'aménagements** (en termes de densités, de mixité fonctionnelle et sociale, de mobilités et de services, ...) visant à renforcer la qualité du cadre de vie.

Répondant aux objectifs de sobriété foncière, le PLUi doit s'adapter aux nouvelles orientations du SCoT en :

- Proscrivant la dispersion de l'habitat et de l'économie (hors agricole) sur le territoire,
- Limitant les extensions au-delà des enveloppes urbaines existantes,
- Différenciant les objectifs entre les centralités, les espaces périurbains ou les espaces ruraux.

